

# SMENC

## Que faire en cas de sinistre ?



En cas de sinistre ou litige vous devez contacter l'assureur correspondant muni du numéro de police ou de votre numéro d'adhérent :

Responsabilité Civile Individuelle Accident  
Perte / vol/ utilisation frauduleuse du portable  
Vol ordinateur portable et tablette  
Vol de manuels scolaires universitaires

**S2C Service sinistres**

**Buoparc Bât. D  
18, rue Jacques Réattu  
13009 Marseille**

EUROP ASSISTANCE  
(Attention, uniquement pour les contrats avec une date d'effet jusqu'au 30/09/2025)

**01 41 85 86 59  
+ 33 1 41 85 86 59  
(depuis l'étranger)**

CHUBB ASSISTANCE  
(Attention, uniquement pour les contrats avec une date d'effet après le 30/09/2025)

**01 40 25 57 25  
+ 33 1 40 25 57 25  
(depuis l'étranger)**

*Numéro de contrat Chubb : 5.140.740  
Convention d'assistance : 620.328*